

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TRAVAUX POUR LE REcul DES REMBLAIS A VOCATION DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS A SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS

En exécution de l'arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-288 du 18 mai 2020, le dossier présenté par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevins, relatif aux travaux pour le recul des remblais formant digue première de ladite commune dans le cadre du LIFE « Baie de l'Aiguillon », est soumis à enquête publique. L'enquête est ouverte, au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, **du lundi 8 juin 2020 à 9h00 au mardi 23 juin 2020 inclus jusqu'à 12h00**, soit pendant 16 jours, sur la commune de Sainte-Radegonde-des-Noyers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Sainte-Radegonde-des-Noyers aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Monsieur Jacky RAMBAUD recevra en personne les observations du public de la manière suivante :

- lundi 8 juin 2020 de 09h00 à 12h00 ;
- mardi 23 juin 2020 de 09h00 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête publique).

La décision de dispense d'étude d'impact, l'arrêté d'ouverture de l'enquête et le présent avis sont consultables, sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (*rubrique publications – commune de Sainte-Radegonde-des-Noyers*) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête **du lundi 8 juin 2020 au mardi 23 juin 2020** à partir du site internet des services de l'État.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Sainte-Radegonde-des-Noyers, 1 place de la mairie – 85450 SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS ou par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (*préciser dans l'objet : Remblais à Sainte-Radegonde-des-Noyers*)

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de M. Loïc CHAIGNEAU, chargé de mission littoral, service agriculture et environnement du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin - Tel :05.46.35.15.20 (l.chaigneau@parc-marais-poitevin.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Sainte-Radegonde-des-Noyers, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au vu des résultats de l'enquête publique, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande d'autorisation susvisée.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.